



MAIRIE
 1 place de la Mairie
 86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
 ☎ 05.49.37.30.91
 Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
 Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 17 février 2023

| | |
|--------------------------------|----|
| <u>Nombre de Conseillers :</u> | |
| En exercice : | 13 |
| Présents : | 13 |
| Suffrages exprimés : | 13 |
| <u>Vote :</u> | |
| Pour : | 13 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, Mme Nadine MEMIN-NICOULLAUD, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mmes Sylvie FABA, Sylvie BAZILLE, M. Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés :

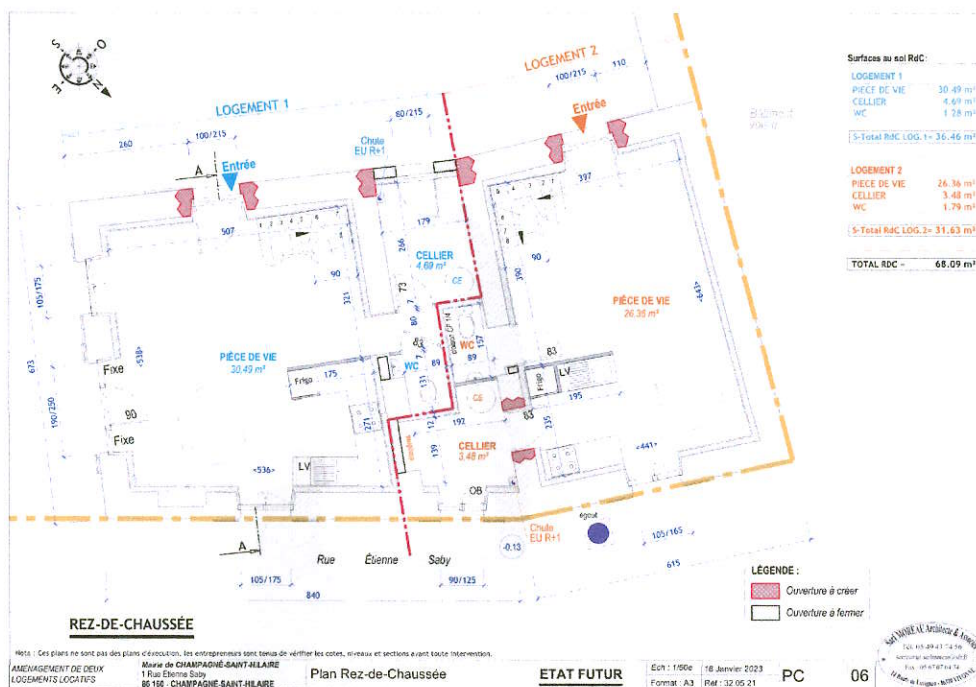
Absents non excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

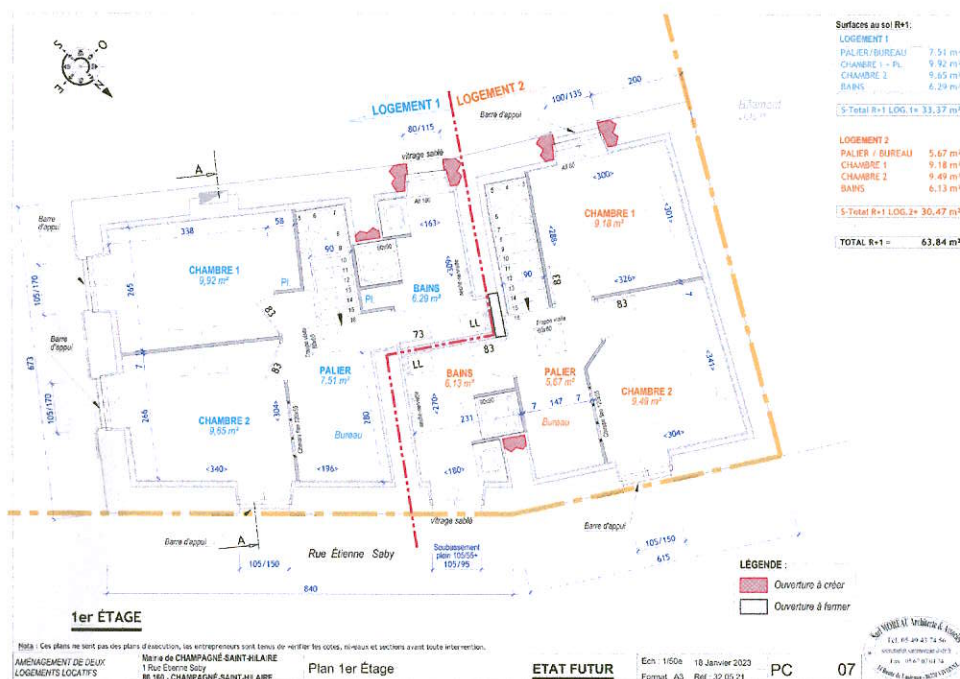
7.1.1. Acte engagement Cabinet Moreau Architectes et Associés

Nous avons reçu du cabinet d'architectes MOREAU Architectes et Associés les plans modifiés pour l'aménagement des logements au 1 et 1 Bis rue Etienne Saby, voir ci-dessous.



AR Prefecture

086-218600526-20230307-20230307_EC_17-DE
 Reçu le 07/03/2023



Nous avons reçu le 07 février 2023 une proposition d'acte d'engagement de la part du cabinet d'architectes MOREAU Architectes et Associés concernant les logements 1 et 1 Bis rue Etienne Saby que vous trouverez ci-dessous.

ANNEXE FINANCIÈRE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Aménagement de deux logements 1. rue Etienne Saby – 86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

[Le candidat ou le groupement peut substituer à ce modèle d'annexe un document au format libre à condition qu'il comporte impérativement la décomposition de la mission de base, la proposition en matière de montants journaliers et le cas échéant, la décomposition des autres missions de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires définies dans le CCTP.]

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux : 170 000.00 € HT – Enveloppe affectée travaux = 200 00.00 € HT soit 240 000.00 € TTC

Forfait provisoire de rémunération : 17 000.00 € C HT (10%)

Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire de la mission de base

| Eléments de mission de base | Ventilation par élément de mission | Montant | Part des cotraitants en cas de groupement | |
|-----------------------------|------------------------------------|-------------------------|---|------------------------|
| | | | SARL MOREAU | PB FLUIDES |
| Esquisse | 20 % | 3 300.00 € | 2 600.00 (R) € | 400 € X 300 € |
| APS | | | | |
| APD | 10 % | 1 700.00 € | 1 100.00 € | 600.00 € |
| PRO | 20 % | 3 400.00 € | 1 900.00 € | 1 500.00 € |
| ACT | 10 % | 1 700.00 € | 1 200.00 € | 500.00 € |
| DET | 35 % | 6 050.00 € | 5 650.00 € | 400.00 € |
| AOR | 5 % | 850.00 € | 550.00 € | 300.00 € |
| Total | 100% | 17 000.00 € C HT | 13 000.00 € C HT | 4 000.00 € C HT |

X pour présence d'énergies Vienne

(R) cette somme a été réglée selon accord du 01/02/2022

SARL MOREAU Architectes et Associés
Tel. 05 49 43 74 5
secretariat.sarlmor@orange.fr
Fax : 05 67 07 60 00
14 Route de Lusignan - 86160 Champagny

Cadre de décomposition du prix global et forfaitaire des autres missions de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires

Le cabinet d'architectes MOREAU Architectes et Associés nous propose de signer un acte d'engagement pour le marché public « Aménagement de deux logements locatifs rue Etienne Saby ». Cet acte est à la hauteur des montants décrits sur le tableau ci-dessus pour les éléments de mission de base :

- Esquisse,
- APS
- APD
- PRO
- ACT
- DET
- AOR

AR Prefecture

086-218600526-20230307-20230307_EC_17-DE
Reçu le 07/03/2023

DÉLIBÉRATIONS

N°31/2023

Une enveloppe financière est affectée aux travaux pour un montant de 170 000 € HT soit une proposition pour cet acte d'engagement de 17 000 € HT dont 13 000 € HT pour la SARL MOREAU et 4 000 € HT pour PB Fluides.

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire, à l'unanimité, à :

- ACCEPTER l'acte d'engagement
- ACCEPTER la proposition du cabinet d'architectes MOREAU Architectes et Associés pour les montants définis ci-dessus pour rémunérer la SARL MOREAU Architectes et Associés et PB Fluides
- SIGNER tous les documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 07 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20230307-20230307_EC_17-DE
Reçu le 07/03/2023

3/3

Page du registre n°